



## Résolution 1561 (2007)<sup>1</sup>

Version finale

# Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : accent sur l'Europe de l'Est et du Sud-Est

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire apprécie le dialogue en cours avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au titre de l'Accord de coopération de 1992 entre le Conseil de l'Europe et la BERD. Ce dialogue est un outil précieux pour analyser les aspects économiques, politiques et sociaux du travail de la banque, et présenter les points de vue des parlementaires sur les défis auxquels elle est confrontée dans son action dans ses 29 pays d'opération, qui vont de l'Europe centrale à l'Asie centrale. L'Assemblée rappelle que les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe figurent parmi les principaux pays donateurs ou bénéficiaires, et que cinq pays d'Asie centrale, où la BERD s'implique de plus en plus, ainsi que le Bélarus, comptent au nombre des proches voisins du Conseil de l'Europe.

2. L'Assemblée a examiné les résultats de la BERD au cours des dernières années et voit dans la banque une institution financière à la réussite remarquable, fidèle à sa mission de banque de développement comportant une dimension politique. Son engagement ferme en faveur des économies fonctionnant selon les principes du marché, de la bonne gouvernance d'entreprise et de l'esprit d'entreprise en Europe centrale et orientale a permis à la BERD de se tailler une solide réputation en tant que chef de file des investisseurs institutionnels, qui a une connaissance sans équivalent de la région. Même si la banque se désengage progressivement de l'Europe centrale, son dialogue politique régulier avec les gouvernements et opérateurs de marché partenaires continue de jouer le rôle de catalyseur pour la poursuite des réformes dans tous ses pays d'opération.

3. A la suite des décisions prises lors de son assemblée annuelle de 2006, la BERD va progressivement réorienter le gros de ses opérations vers les régions situées à l'est et au sud-est de l'Union européenne, et se retirera ainsi d'ici à 2010 des nouveaux Etats membres de l'Union (hormis la Bulgarie et la Roumanie) pour se concentrer sur des pays ayant un profil politique plus complexe, un environnement des affaires plus risqué et des économies en expansion rapide. Malgré une croissance impressionnante dans la région, en moyenne de 6,9 % en 2006, l'écart se creuse entre les économies plus matures et les pays en «phase initiale de transition», la majeure partie de ces derniers accusant un ralentissement des réformes. Cela représente un défi structurel pour les travaux de la BERD et demande une planification à court terme plus détaillée, un renforcement de la présence sur le terrain et des contacts locaux, des offres financières plus diversifiées, une coopération plus étroite avec d'autres institutions financières internationales, des associés aux projets et des partenaires locaux, ainsi qu'une vigilance accrue en ce qui concerne l'intégrité des clients.

4. La Fédération de Russie est et demeurera le principal bénéficiaire du financement de la BERD. Sa part dans le volume annuel d'activités de la banque était de 38 % en 2006 et devrait, selon les projections, continuer d'augmenter, pour approcher la moitié du total des nouveaux prêts de la BERD en 2007. Cette participation qui se renforce est le signe que la confiance des investisseurs dans l'économie russe s'améliore et devrait, on l'espère, ouvrir la voie à davantage d'investissements étrangers dans toutes les régions et

---

1. Discussion par l'Assemblée le 26 juin 2007 (22<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 11300](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Gasòliba i Böhm). Texte adopté par l'Assemblée le 26 juin 2007 (22<sup>e</sup> séance).



secteurs économiques. L'Assemblée rappelle sa Résolution 1523 (2006) sur l'intérêt pour l'Europe que le développement économique de la Fédération de Russie se poursuive, et réitère son soutien au plan d'action exposé dans ce document. L'Assemblée escompte que la BERD aidera la Fédération de Russie à sortir de sa dépendance excessive vis-à-vis des ressources naturelles, à améliorer la gouvernance d'entreprise, à moderniser les infrastructures, à promouvoir l'intermédiation financière, en particulier en faveur des PME et du développement régional, et à mieux exploiter le potentiel scientifique et technologique.

5. La région du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) a connu ces dernières années une croissance soutenue et progresse régulièrement sur la voie de la réforme économique, dont la première phase va bientôt être menée à terme malgré des tensions politiques persistantes, mais elle est en retard par rapport à d'autres pays clients de la BERD pour ce qui est du développement global. Les dysfonctionnements dans les institutions démocratiques et l'Etat de droit, les allégations de corruption, les problèmes de gouvernance d'entreprise et les déficiences dans les infrastructures, la politique de la concurrence et les marchés financiers sont préoccupants dans toute la région. L'Assemblée encourage fortement la BERD à intensifier encore ses activités dans ces pays et à faciliter la coopération régionale, notamment dans le cadre de l'Initiative pour les pays en phase initiale de transition, et à contribuer ainsi à la stabilisation politique et macroéconomique de la région.

6. L'Assemblée se félicite que le Conseil de l'Europe et la BERD, avec d'autres organisations internationales, participent au Programme régional de l'Initiative de Kiev, conçu pour promouvoir une société démocratique et participative en contribuant au développement culturel, social et économique durable de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Moldova et de l'Ukraine. L'Assemblée est persuadée que davantage d'initiatives de coopération de ce genre seront identifiées à l'avenir, surtout à la lumière de la récente signature par la BERD d'un mémorandum d'entente avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission européenne en vue de faciliter les projets conjoints en Europe orientale, dans le Caucase du Sud, en Fédération de Russie et en Asie centrale, dans le cadre de la politique européenne de voisinage de l'Union européenne et d'autres programmes de partenariat bilatéraux.

7. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est a stimulé la revitalisation et le dynamisme des économies de la région. Il a favorisé la stabilité, la coopération régionale et des approches communes à de nombreux défis, notamment le crime organisé et la corruption, tout en aidant à créer et à consolider un marché régional de l'électricité et une zone de libre-échange. Alors que le Pacte de stabilité se transforme actuellement en un conseil de coopération régionale qui devrait promouvoir la mise en œuvre de projets régionaux, la BERD devrait demeurer un acteur majeur pour le changement et pour la stimulation de l'entrepreneuriat privé, surtout par le biais de son Initiative pour l'ouest des Balkans lancée en mai 2006, ainsi que grâce à ses programmes TAM et BAS (TurnAround Management et Business Advisory Services).

8. Les études de la BERD et les estimations d'experts montrent qu'un tiers du PIB dans la plupart des pays en transition est généré par l'économie informelle. Cette anomalie dénote des déséquilibres dans les systèmes de taxation, dans les niveaux de contribution aux régimes de sécurité sociale, ainsi que des cadres réglementaires par trop complexes et l'absence d'opportunités d'emploi dans le secteur formel, en particulier dans les régions rurales. La BERD devrait s'attacher tout particulièrement à vérifier l'intégrité de ses clients et partenaires, renforcer le suivi des projets et user de son autorité parmi les décideurs politiques pour obtenir un rééquilibrage des réglementations commerciales, des taxes, des salaires minimaux, des niveaux de prestations sociales et des incitations à la création d'emplois très qualifiés en vue de réduire les activités informelles.

9. Des systèmes financiers sains sont essentiels pour alimenter la croissance et le développement dans les pays en transition. Leur extraordinaire transformation – entraînée par des améliorations institutionnelles à grande échelle, des privatisations et la concurrence des nouveaux acteurs étrangers sur les marchés – a mobilisé des ressources nationales et étrangères substantielles en faveur de la création d'entreprise, du renforcement de la propriété privée et des réformes structurelles. Toutefois, de nombreuses entreprises plus petites, surtout dans les pays de la CEI, n'ont toujours pas accès au système financier formel; la proportion de prêts douteux, qui atteint jusqu'à 15 % dans les pays de la CEI, doit encore être abaissée pour atteindre le niveau des économies plus matures; et la gamme des services et produits financiers doit encore être élargie. La BERD devrait saisir les considérables opportunités non encore exploitées dans ce domaine tout en contribuant à la poursuite des améliorations dans le cadre réglementaire et l'environnement des affaires, en promouvant la responsabilité d'entreprise et en faisant en sorte que les entrepreneurs aient de moins en moins recours au financement informel.

10. L'un des défis les plus décisifs pour le développement en Europe centrale et orientale est la nécessité de renforcer l'efficacité de l'utilisation énergétique pour assurer une plus grande compétitivité des entreprises locales, réduire les émissions de gaz à effet de serre à mesure que les économies se développent et

améliorer la sécurité énergétique. Les autres institutions financières internationales reconnaissent largement le rôle particulier de la BERD en matière de promotion de l'efficacité énergétique dans la région. Dans ce contexte, l'Assemblée souligne l'importance de l'Initiative de la BERD en faveur de l'énergie durable, lancée en 2006, dans le cadre de laquelle les investissements de la banque dans l'efficacité énergétique et les technologies plus propres vont plus que doubler au cours des trois prochaines années. Ainsi, la banque investira quelque 1,5 milliard d'euros sur la période 2006-2008, et il pourrait être possible de mobiliser autour de 100 millions d'euros supplémentaires d'aide de la part de donateurs. Cette initiative vient s'ajouter à de nombreux projets pour l'efficacité énergétique industrielle, à des lignes de crédit pour l'efficacité énergétique et le soutien aux infrastructures pour les énergies renouvelables, aux projets de chauffage urbain et aux programmes de modernisation des systèmes de transports en commun urbains que la banque a financés depuis 2001, ainsi qu'à la gestion des fonds de la communauté internationale destinés à la sûreté nucléaire de l'Europe centrale et orientale.

11. En conclusion, l'Assemblée invite la BERD:

11.1. à continuer de renforcer sa présence sur le terrain dans ses pays clients, par le biais de l'établissement de nouveaux bureaux ou par le renforcement de ses équipes sur place, selon le cas, en particulier dans les régions de la Fédération de Russie et dans d'autres pays de la CEI;

11.2. à diversifier et à adapter ses offres de financement à sa clientèle de manière à inclure plus de prêts libellés dans la monnaie des pays clients et davantage de facilités de microcrédit;

11.3. à poursuivre son soutien au secteur financier de ses pays clients en vue de promouvoir un fort degré de responsabilité d'entreprise et de renforcer l'accessibilité des crédits aux entreprises et aux ménages, par le biais des institutions officielles;

11.4. à promouvoir des projets d'investissement transfrontaliers dans le Caucase du Sud;

11.5. à rechercher une coopération plus étroite dans le cofinancement de projets avec d'autres institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, la Société financière internationale, la Banque européenne d'investissement et la Banque asiatique de développement, ainsi que des associés à ses projets tels que le Centre d'investissement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et l'Initiative centre-européenne;

11.6. à faciliter le transfert de savoir-faire vers des pays en phase initiale et intermédiaire de transition, en particulier pour ce qui est de la gestion des risques environnementaux, de l'efficacité énergétique et des services touristiques de qualité, notamment par le biais de ses programmes TAM et BAS;

11.7. à stimuler les investissements dans les infrastructures par le biais d'une participation renforcée dans les partenariats public-privé et par le prêt aux municipalités.